

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Pour obtenir son permis d'organiser, un organisateur doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE, à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organiser FFSA sera délivré par la Ligue.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :4 juin 2018
Ouverture des engagements :4 juin 2018
Clôture des engagements : 9 juillet 2018
Parution du carnet d'itinéraire : 14 juillet 2018
Dates et heures des reconnaissances : 14 et 15 juillet 9h00/12h00 - 14h00/20h00 20 juillet 9h00/12h00 - 14h00/23h00
Vérifications des documents le :...	20 juillet à 16h30... Lieu : parc expos Saintes.
Vérifications des voitures le :	20 juillet à 17h00 Lieu : parc expos Saintes..
Heure de mise en place du parc de départ le :2	20 juillet à 16h30 Lieu : parc expos Saintes
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :...	20 juillet à 19h30...Lieu : parc expos Saintes..
Publication des équipages admis au départ le :	20 juillet à 21h00 Lieu : parc expos Saintes . .
Départ de : Saintes	21 juillet 2018. 8h45 parc expos
Publication des résultats partiels de la 1ere section et des heures et ordre de départ de la 2ème section le :	21 juillet..... à ...12h00Lieu : parc expos Saintes
...	21 juillet..... à ...12h00Lieu : parc expos Saintes
Arrivée à :	Saintes parc expos 23h44.....
Vérification finale le:	21 juillet... à 23h50 Lieu : garage Praud 17 Fontcouverte
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye	30' au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent:
Remise des prix le :...	22 juillet 2018..... à 11h00 Lieu : salle de spectacle parc expos Saintes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Saintonge .organise le 30e rallye national .en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord le **25.04.18** sous le numéro **13 /2018**...et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **415** en date **du 28 mai 2018**.....

Comité d'Organisation

Président : Jacky Couturier.....

Membres : Ch .Gaudin – w .Delavaud – P.Paillé – D.Baudry – F.Seveno – L.Taudiere –

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales par la FFSA

Secrétariat du Rallye, Adresse : Elisa Couturier 3 rue du repos apt 5 17460 BERNEUIL.....

Téléphone : 07-70-86-88-07 05-46-74-51-55

Fax : 05-46-94-66-12

Permanence du Rallye : 4 juin /19 juillet secretariat du rallye.

20/22 juillet parc expos Saintes

Lieu, date, horaire : 4 juin/19 juillet a partir de 15h00 20/22 juillet 8h00 22h00.....

Organisateur technique

Nom : ASA de Saintonge représentée par M. Couturier ou toute autre personne dûment mandatée.
Adresse : 2 rue des passeroses 17460 Préguiillac

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : JL Phelipeau 9060 – Jacques Tromas 128570 – Gilles Chabernaud 13554
Directeur de Course : PC Guy Troncal 1056 - Françoise Bouchon 17644 - Bernard Condemine 6916.
Directeur de Course Adjoint : ES Patrick Orillac 14992 – Christian Isnard 210777
ES JL Mineur 29169 - Narcisse Gougeon 9709
Médecin Chef : Dr Reversac Philippe 112018.....
Commissaires Techniques : Resp JC Brigaud 13558 - Regis Bereau 136886 – Bernard Lafond 14448
Sebastien Blanchard 214917 - Lionel Dubois 6168.
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Claudette Marandeu 6807 - Jérôme Piquenot 184397.
Chargés des relations avec la presse : Jacky Couturier 8316.

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 30e Rallye national de Saintonge compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2018 coefficient 3
- le championnat de la ligue régionale Nouvelle Aquitaine Nord 2018.
- le challenge des notes d'or 2018
- **1.3P VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives. Qui auront lieu au parc des expos à Saintes ou un parc remorque sera mis à leur disposition. Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage PRAUD à Fontcouverte, le tarif horaire de la main d'oeuvre est de 60,00€ ttc.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30e rallye de Saintonge doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le
9 juillet 2018 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à ...130 voitures maximum pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 460,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 920,00 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. En cas de liste d'attente, seront pris en priorité que les concurrents ayant

acquitté leurs droits d'engagement.

3.3 ordre des départs

Le départ de la 2eme section sera établi selon le classement à l'issue de la 1ere ES

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc des expos à Saintes seules les voitures munies de l'autocollant « ASSISTANCE » seront autorisées sur le parc d'assistance.

LE PARC ASSISTANCE SERA OUVERT AUX CONCURRENTS LE VENDREDI 20 JUILLET à PARTIR DE 8H00

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Saintonge représente un parcours de 297,150 km.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte10...épreuves spéciales d'une longueur totale de ...136,500 km.

Les épreuves spéciales sont : 1-3-5-7-9 BUSSAC 14,600 KMS

2-4-6-8-10 ECOYEUX 12,700 KMS

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2p les signes distinctifs des commissaires sont :

commissaires de route = combinaison orange

chef de poste = chasubles avec fonction imprimée

autres officiels = chasuble avec fonction imprimée.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

LES PRIX EN ESPECES SONT CUMULABLES

GROUPE : 4 à 6 partants 1er 100,00€ 2e 75,00 € 3e 50,00€
7 partants et + 1er 180,00€ 2e 130,00 3e 90,00€

CLASSES 1 à 4 partants 1er 400,00 €
5 à 9 partants 1er 400,00 € 2e 150,00 €
10 et + 1er 400,00 € 2e 150,00 € 3e 50,00 €

des coupes ou tyrophées non cumulables seront remis :

- aux 3 premiers du scratch.
- au premier de chaque groupe.
- au premier de chaque classe.

la remise des prix se déroulera le dimanche 22 juillet à 11h00 salle de spectacle parc des expos à Saintes un engagement gratuit pour l'édition 2019 sera offert à une copilote et un copilote par tirage au sort sur les concurrents **classés et présents** sur l'ensemble des deux rallyes.

EXCEPTIONNELLEMENT !!

A l'occasion du 30e rallye de Saintonge, il a été décidé d'offrir une prime de 50,00 € à chaque ES. Ces primes seront attribuées selon un critère défini à l'avance (voir tableau en annexe) en cas d'ex-aequo, la prime sera remise au premier qui aura établi le temps. En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ne seront pas attribuées.

ES 1	modernes	70e	ES 6	modernes	27e
ES 2	modernes	13e	ES 7	modernes	43e
ES 3	modernes	62e	ES 8	modernes	7e
ES 4	modernes	54e	ES 9	modernes	20e
ES 5	modernes	dernier	ES 10	modernes	30e

RALLYE DE SAINTONGE

ITINERAIRES - HORAIRES

Samedi 21 Juillet 2018

SECTION 1

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL		1 ^{ère} VOITURE
CH 0	Sortie Parc fermé/entrée assistance	0,00	0,00	0,00		8h45
	PARC ASSISTANCE				0h15	
CH 0 A	Sortie Parc Assistance	0,00	0,00			9h00
CH 1	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	7,83o	0h20	9h20
	NEUTRALISATION	0,1oo		7,93o	0h03	
D. ES 1	Départ ES 1 BUSSAC	0,00				9h23
A. ES 1	Arrivée ES 1 D 129 Le Douhet	14,6oo				
STOP	D 129 Le Douhet	0,5oo				
CH 2	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	27,23o	0h30	9h53
	NEUTRALISATION	0,3oo		27,53o	0h03	
D. ES 2	Départ ES 2 rue du gros chene Vénérand	0,00				9h56
A. ES 2	Arrivée ES 2 St Hilaire de V.	12,7oo				
STOP	Stop St Hilaire de V.	0,400				
CH 2 A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,800			0h40	10h36
CH 2 B	Entrée parc regroupement Saintes (pointage en avance autorisé)	2,000	31,900	59,43o	0h10	10h46
	PARC DE REGROUPEMENT					

SECTION 2

	Sortie Parc regroupement/entrée assistance					13h45
	PARC ASSISTANCE			59,43o	0h25	
CH 3	Sortie Parc Assistance	0,00	0,00			14h10
	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	67,26o	0h20	14h30
	NEUTRALISATION	0,1oo		67,36o	0h03	
D. ES 3	Départ ES 3 BUSSAC	0,00				14h33
A. ES 3	Arrivée ES 3 D 129 Le Douhet	14,6oo				
STOP	D 129 Le Douhet	0,5oo				
CH 4	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	86,56o	0h30	15h03
	NEUTRALISATION	0,3oo		86,86o	0h03	
D. ES 4	Départ ES 4 chemin du chene Vénérand	0,00				15h06
A. ES 4	Arrivée ES 4 St Hilaire de V.	12,7oo				
STOP	St Hilaire de V.	0,4oo				
CH 4 A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,800			0h40	15h46
CH 4 B	Entrée parc regroupement Saintes	2,000	31,9oo	118,86o	0h10	15h56
	PARC DE REGROUPEMENT				0h25	

SECTION 3

CONTROLES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			TEMPS	
		PARTIEL	ENTRE CH	TOTAL		1 ^{ère} VOITURE
CH 4C	Sortie Parc de Regroupement / entrée assistance	0,00				16h21
	PARC ASSISTANCE			118,86o	0h25	
CH 5	Sortie Parc Assistance	0,00				16h46
	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	126,69o	0h20	17h06
	NEUTRALISATION	0,1oo		126,79o	0h03	
D. ES 5	Départ ES 5 BUSSAC	0,00				17h09
A. ES 5	Arrivée ES 5 D 129 le douhet	14,6oo				
STOP	D 129 le douhet	0,5oo				
CH 6	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	146,09o	0h30	17h39
	NEUTRALISATION	0,3oo		146,39o	0h03	
D. ES 6	Départ ES 6 rue du gros chene Vénérand	0,00				17h42
A. ES 6	Arrivée ES 6 vo St Hilaire de V.	12,7oo				
STOP	VO St hilaire de V.	0,4oo				
CH 6A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,8oo			0h40	18h22
CH 6B	Entrée Parc de regroupement	2,0oo	31,900	178,29o	0h10	18h32
	PARC DE REGROUPEMENT				0h25	

SECTION 4

CH 6C	Sortie Parc de Regroupement / entrés assistatnce	0,00				18h57
	PARC ASSISTANCE			178,29o	0h25	
CH 7	Sortie Parc Assistance	0,00				19h22
	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	186,12o	0h20	19h42
	NEUTRALISATION	0,1oo		186,22o	0h03	
D. ES 7	Départ ES 7 BUSSAC	0,00				19h45
A. ES 7	Arrivée ES 7 D 129 Le Douhet	14,6oo				
STOP	D 129 Le Douhet	0,5oo				
CH 8	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	205,52o	0h30	20h15
	NEUTRALISATION	0,3oo		206,82o	0h03	
D. ES 8	Départ ES 8 chemin du gros chene Vénérand	0,0				20h18
A. ES 8	Arrivée ES 8 VO St hilaire de V.	12,7oo				
STOP	VO St Hilaire de V.	0,4oo				
CH 8A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,8oo			0h40	20h58
CH 8B	Entrée Parc de regroupement	2,0oo	31,9oo	237,72o	0h10	21h08
	PARC REGROUPEMENT				0h25	

SECTION 5

CH 8C	Sortie Parc de Regroupement / entrée assistance					21h33
	PARC ASSISTANCE			237,72o	0h25	
CH 9	Sortie Parc Assistance	0,00				21h58
	Parking poids lourds Bussac	7,83o	7,83o	245,55o	0h20	22h18
	NEUTRALISATION	0,1oo		245,65o	0h03	
D. ES 9	Départ ES 9 BUSSAC	0,00				22h21
A. ES 9	Arrivée D 129 Le Douhet	14,6oo				
STOP	D 129 Le Douhet	0,5oo				
CH 10	Chemin rural Vénérand	4,2oo	19,3oo	264,95o	0h30	22h51
	NEUTRALISATION	0,3oo		265,25o	0h03	
D. ES 10	Départ ES 10 rue du gros chene Vénérand	0,00				22h54
A. ES 10	Arrivée ES 10 VO St Hilaire de V.	12,7oo				
STOP	VO St Hilaire de V.	0,4oo				
CH 10A	Parking Lycée Palissy Saintes	16,8oo			0h40	23h34
CH 10B	Entrée Parc Fermé (pointage en avance autorisé)	2,0oo	31,9oo	297,150	0h10	23h44